

# CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE FCRA

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FCRA qui se tiendra à l'amphithéâtre Georges Besse de l'Usine Renault de Flins le 7 novembre 2020 à 14 heures, pour débattre et acter suivant l'ordre du jour ci-dessous :

#### 1- DISSOLUTION DE LA FCRA ET NOUVELLE APPROCHE

### 2- QUESTIONS / RÉPONSES

## **3- VOTE DES RÉSOLUTIONS**

**Résolution 1** – Dissolution de l'association

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire décide de dissoudre l'association « Fédération Française des Clubs Renault et Alpine » (FCRA) à compter du 7 novembre 2020 à minuit.

Résolution 2 - Nomination de 3 liquidateurs

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer messieurs Bernard Dumas, Henri Dupont et Philippe Cousseau comme liquidateurs de l'association.

Résolution 3 - Fermeture du compte bancaire de la FCRA

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire donne mandat aux liquidateurs pour régler les dettes et recouvrer les créances de l'association, pour s'assurer que l'éventuel solde créditeur de ce compte sera affecté à un ou plusieurs événement(s) validé(s) par le comité consultatif des clubs ou tout autre organisation similaire poursuivant les mêmes objectifs, ainsi que pour clôturer le compte bancaire de la FCRA dans un délai compatible avec les missions ainsi imparties.

**Résolution 4** – Sort des biens de la FCRA confiés aux délégués régionaux Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire décide que les biens de la FCRA confiés à chacun des délégués régionaux sont donnés au club de référence de chacun d'entre eux, qui pourra en disposer comme il l'entend.

Résolution 5 – Sort des biens de la FCRA gérés par Renault Classic

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire décide que les biens de la FCRA gérés par Renault Classic sont donnés à Renault Classic, qui pourra en disposer comme il l'entend.

#### 4- CLÔTURE DE L'AG

Le Président Bernard Dumas

**Nota :** En raison des contraintes d'accès sur le lieu de tenue de l'Assemblée, une seule personne inscrite par retour du bulletin d'inscription sera acceptée.

Pièces jointes : bulletin d'inscription et mandat de représentation ou procuration.